

# LES PLAINTES CONTRE LE DR DUCANDA DEBOUTEES PAR LE CONSEIL DE L'ORDRE

Le Dr Ducanda alerte depuis mars 2017 sur le danger des écrans pour les très jeunes enfants, et ses messages ont été relayés par « [Envoyé spécial](#) » en janvier 2018. 4 parents d'enfants autistes ont alors porté plainte à l'Ordre des Médecins au motif que : « (le Dr Ducanda) fait le lien entre l'autisme et la surexposition aux écrans et diffuse des théories qui ne reposent pas sur les données acquises de la science ». Parmi ces parents, certains ont par ailleurs pratiqué un cyberharcèlement systématique du Dr Ducanda via les réseaux sociaux (reprise parodique de ces propos, clips anti Ducanda, surveillance continue de ses interventions et critiques parfois injurieuses). Ils ont à plusieurs reprises interpellé, toujours via les réseaux sociaux, des structures (mairies par exemple) qui avaient invité le Dr Ducanda à faire des conférences sur la surexposition des écrans. Par crainte de cette pression, certains organisateurs ont préféré annuler ces conférences.

La Chambre Disciplinaire de Première Instance d'Ile de France de l'Ordre des Médecins a examiné les plaintes de ces 4 parents.

La première plainte a été rejetée en janvier 2019.

Une décision a été rendue le 7 février 2020 pour les autres plaintes : « Il s'ensuit... que les plaintes présentées à l'encontre du Dr Anne-lise Ducanda doivent être rejetées » avec l'argumentaire suivant :

**« Il ne ressort d'aucun document que le Dr Ducanda ait jamais dit ou écrit que l'autisme pourrait être provoquée par la surexposition aux écrans, ni promis la guérison de l'autisme par l'éloignement des écrans. Le Dr Ducanda, fait valoir qu'elle a constaté au cours de ces consultations de médecin de**

**PMI de l'Essonne, que de plus en plus d'enfants âgés de 0 à 4 ans présentaient des troubles identiques aux Troubles du Spectre Autistique, qu'elle a fait le lien entre ces troubles et la surexposition aux écrans à laquelle ces enfants étaient confrontés et a décidé de mener une action d'information sur ce point...; que le devoir du médecin étant de prévenir de la survenue d'un risque lié à un comportement, même si ce risque n'a pas encore été du point de vue scientifique clairement établi. Il ne saurait être reproché au Dr Ducanda d'avoir tenté d'alerter la communauté médicale afin que des études et recherches scientifiques soient entreprises concernant ces constatations, et d'enrichir le débat. »**

Dont acte.

L'ensemble des professionnels du collectif CoSE continuera à alerter sur les dangers liés à une exposition inadaptée aux écrans. Il espère que cette décision mettra un terme aux controverses et lui permettra de continuer à travailler librement dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Signez la charte du collectif surexposition écrans [en cliquant ici](#)

Soutenez le collectif en adhérant à l'association [en cliquant ici](#)